

Lettre d'Etienne Marcel, des échevins\* et des maîtres des métiers  
de Paris aux échevins d'Ypres (11 juillet 1358)

« Très chers seigneurs et grands amis, vous avez bien su comment en la bonne ville de Paris, après la prise du roi notre sire, faite à Poitiers, du commandement de monseigneur le duc de Normandie<sup>1</sup>, convocation générale fut faite des trois états du royaume de France, clergé, nobles et bonnes villes, pour avoir conseil sur le fait de la délivrance du roi, notre dit seigneur, sur la défense du royaume et des sujets, et le bon gouvernement d'icelui qui, depuis longtemps, par les faux et déloyaux conseillers et corrompus officiers, avait petitement été gouverné, dont les grands maux que chacun a vus, pour lesdites causes et plusieurs autres, sont advenus au royaume et aux sujets, et aussi pour avoir finance convenable par consentement de tous pour le fait de la guerre, et, bien que lesdits états fussent à ladite journée très grand et notable nombre et des remèdes sur tous lesdits points et aussi des aides\* fussent tout en accord, la chose fut toutefois empêchée, retardée et réduite à rien par les malices et fausses inductions desdits conseillers et officiers, à l'opinion desquels se rangea monseigneur le duc plus qu'à tout le bon conseil que donné lui fut par tous les états du dit royaume<sup>2</sup>, dont grands maux s'ensuivirent et grande perte de pays. Et, pour ce, furent faites autres assemblées pour lesdites causes, là où lesdites saintes ordonnances, faites premièrement et en écrit rédigées, furent par tous louées et approuvées, promises et jurées et par monseigneur le Duc en lacs de soie et en cire verte confirmées et par lui promises et jurées<sup>3</sup>. En lesquelles il y avait cinq points principaux; premièrement, que justice fut réformée, tenue et gardée; la multitude de mauvais et corrompus officiers qui détruisaient le peuple ôtée; les grandes aliénations faites du patrimoine du royaume en personnes indignes, au grand dommage du roi et du royaume fussent rappelées et au patrimoine réincorporées; la personne de monseigneur le duc de bonnes personnes sages et loyales, de bons, vrais et loyaux conseillers fut associée et bien munie, et rejetés de sa compagnie plusieurs de petite condition et de petit sens, qu'il croyait plus que besoin n'était, qui étaient ou sont de mauvaise réputation<sup>4</sup> et renommée; défense bonne et convenable par fait d'armes contre les ennemis fut aux sujets du royaume administrée et prêtée; les prises qui se faisaient sur le peuple sans rien payer, dont le peuple avait été très grandement endommagé, fussent complètement ôtées.

Lesquelles ordonnances en tous les points dessusdits furent par monseigneur le duc et plusieurs mauvais étant près de lui, abandonnées et cassées, et grandes divisions entre les états engendrées, car plusieurs des nobles, des choses par eux consenties, accordées et jurées, et aussi du clergé se départirent et du tout des bonnes villes se séparèrent et rien des choses accordées ne payèrent [...].

Depuis lesquelles choses, ledit monseigneur le duc, avec grande quantité de nobles, voulant la destruction universelle de nous, des gens des bonnes villes et de tout le plat pays, sont en armes et en host<sup>5</sup> pour notre destruction devant la bonne ville de Paris [...].

Très chers seigneurs et bons amis, nous pensons que vous avez bien ouï parler comment très grande multitude de nobles, tant de votre pays de Flandre, d'Artois, du Boulonnais, du Ternois, du Ponthieu, du Hainaut, de la région de Corbie, du Beauvaisis et du Vermandois, comme de plusieurs autres lieux, par manière universelle de nobles universellement contre non-nobles, sans faire distinction quelconque de coupables ou non coupables, de bons ou de mauvais, sont venus en armes par manière d'hostilité, de meurtre et de vol, deçà l'eau de la Somme aussi deçà l'eau d'Oise, et bien que plusieurs d'eux n'aient subi aucun méfait, toutefois ils ont brûlé les villes, tué les bonnes gens des pays, sans pitié et miséricorde quelconque, volé et pillé tout quand ils ont trouvé, femmes, enfants, prêtres et religieux mis cruellement à la torture pour savoir l'avoir des gens et le prendre et dérober, et faisaient mourir plusieurs sous la torture, les églises volées, les calices, sanctuaires, chapes, ôtées et dérobées, faisant prisonniers les prêtres célébrant et ôtant les calices de devant eux, certains d'entre eux jetant le corps de Notre-Seigneur à leurs valets, le précieux sang de Notre-Seigneur jeté contre un mur<sup>6</sup>, prenant les vases sacrés où était le corps de Notre-Seigneur, mettant à rançon églises, abbayes, prieurés et églises paroissiales qu'ils ne brûlaient pas et les personnes de Sainte Eglise, les pucelles corrompues et les femmes violées en présence de leurs maris, et, bref, fait plus de maux, plus cruellement et plus inhumainement, que jamais ne firent les Wendes<sup>7</sup> ni les Sarrasins [...].

Et bien savons que monseigneur le duc, nous, nos biens et de tout le plat pays a mis en abandon aux nobles et, de ce qu'ils ont fait et ferons sur nous, leur a donné raison, et ils n'ont d'autres gages de lui que ce qu'ils peuvent piller, et bien que lesdits nobles, depuis la prise du roi notre sire, ne se soient voulu armer contre les ennemis du royaume, ainsi que chacun a vu et su, non plus que monseigneur le duc, toutefois contre nous se sont armés et contre le commun [...]. Ainsi avons bien besoin de l'aide de Notre-Seigneur, de la vôtre et de tous nos bons amis, et ceux qui aideront à défendre, le bon peuple, les bons laboureurs et les bons marchands, sans lesquels nous ne pouvons vivre, contre ces meurtriers, voleurs et tyrans, ennemis de Dieu et de la foi, acquerront plus grand mérite envers Notre-Seigneur que s'ils allaient tout croisés contre les Sarrasins [...]. Le Saint-Esprit, par sa grâce, vous veuille sauver et garder. Sur toutes les choses que nous vous écrivons, nous désirons moult avoir nouvelles de vous en réponse; et vous supplions qu'il vous plaise à le faire le plus hâtivement que vous pourrez bonnement.

Écrit à Paris, le XI<sup>e</sup> jour de juillet, l'an LVIII.  
Les tout vostres,  
Le prévôt des marchands et les échevins et les maîtres des métiers de la bonne ville de Paris. »

Document original des archives d'Ypres, Kervyn de Lettenhove (ed.), in *Œuvres de Froissart. Chroniques*, Bruxelles, 1868, t. VI, pp. 466-472. Français modernisé par J.-L. Biget.

7. Slaves de l'Est, demeurant encore païens. Le comte de Foix et le capitaine de Buch rentrent d'une croisade contre les Prussiens, quand ils massacrent à Meaux, le 9 juin 1358, un parti de Jacques.